

- Vu le code de l'Éducation ;  
Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;  
Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021;

## NOMINATION

Monsieur Fabien MIOMANDRE, professeur des universités, est nommé directeur du Laboratoire Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM) – UMR 8531.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;  
Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;  
Vu la nomination de Fabien MIOMANDRE n°2022-130-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur du Laboratoire Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM) – UMR 8531, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Laboratoire Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM) – UMR 8531.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Fabien MIOMANDRE



- Vu le code de l'Éducation ;  
Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;  
Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021;

## NOMINATION

Madame Isabelle LERAY, directrice de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe du Laboratoire Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM) – UMR 8531.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO

- Vu le code de l'Éducation ;  
Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;  
Vu la nomination d'Isabelle LERAY n°2022-132-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Laboratoire Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM) – UMR 8531, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LERAY, directrice adjointe du Laboratoire Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM) – UMR 8531, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Laboratoire Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM) – UMR 8531.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Isabelle LERAY

